

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

la construction d'une maison plurifamiliale à 4 unités & 1 commerce sur un terrain sis

42, Rue de Clairefontaine à L-8460 EISCHEN cadastral 796/5024)

demande introduite. été autorisés suivant ont (Autorisation 2024/24)

A la maison communale, le public peut prendre inspection des plans afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

> Eischen, le 15 FEV. 2024 Le Bourgmestre,



Communale

Place Denn

Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation